

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 06 JUILLET 2012**

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER (à partir de la question n° 3), M. HESRY, M. PEDRON, M. VIGNERON, M. MERCIER - Adjointes ; M. REHEL, M. BREGAINT, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme DESBLES, Mme MORADEL, Mme JOUQUAN, M. ROTA, M. GEORGET, Mme FRAIN, M. DELAMAIRE, M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme ROUYEZ (représentée par Mme MORADEL), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme DESBLES), M. CHALIGNE (représenté par M. MERCIER), Mme DUTERTRE (représentée par Mme JOUQUAN), M. LETAINTURIER (représenté par Mme FRAIN), Mme MOUBECHÉ (représentée par M. DELAMAIRE).

Absente excusée : Mme GREGOIRE.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 1^{er} juin 2012 :

Aucune observation n'étant formulée, le P.V de la séance de Conseil Municipal du 1^{er} juin 2012 est adopté par 22 voix pour et 3 voix contre (Mme Frain, MM. Letainturier et Frain).

M. le Maire avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, sollicite l'inscription de 3 questions diverses complémentaires :

- Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente de 2 lots (en plus de la vente de 3 lots déjà inscrite à l'ordre du jour).
- Projet de P.L.U de la commune de Mont Dol : avis du Conseil Municipal.
- Roller Club Dolois : demande de subvention exceptionnelle à titre de soutien pour deux patineuses qualifiées pour les championnats de France.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription des ces 3 questions diverses complémentaires.

1. Assainissement : rapport de Délégation de Service Public - année 2011.

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement présenté par la Société VEOLIA, compagnie fermière.

2. Fête de la Fédération des Bagadous : versement d'une subvention à l'organisateur.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de verser une subvention de 1 500,00 € à l'Association Bodadeg Ar Sonerion, organisateur de la Fête de la Fédération des Sonneurs d'Ille et Vilaine, au titre de la prise en charge de 50 % des frais de transport des groupes pour l'édition 2012 (dans la limite de 1 500,00 €).
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2012.

3. Organisation du camp européen en juillet 2012 : financement et fixation des tarifs.

Le Conseil Municipal :

- **émet** à l'unanimité un avis favorable quant à la participation de la Ville à l'organisation du camp européen 2012 en partenariat avec le Comité de Jumelage.
- **fixe** les tarifs d'inscription à 130 € par jeune dolois, 260 € par jeune de la Communauté de Communes et 390 € par jeune hors de la Communauté de Communes.

4. Lotissement « le Clos des Pommiers » :

a- Vente du lot n° 4.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme GARREL Franck et Marie-Hélène, domiciliés 1 rue des Amaryllis à Dol de Bretagne, le lot n° 4 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 693 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²)
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

b- Vente du lot n° 20.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. LEHOUSSEL Cédric et Mme CHENU Fanny, domiciliés 125 Le Carrefour à Roz Landrieux, le lot n° 20 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 521 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²)
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

c- Vente du lot n° 8.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. BOUTHEMY Stéphane et Mme RIVIERE Céline, domiciliés 20 Grande Rue des Stuarts à Dol de Bretagne, le lot n° 8 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 686 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

d- Vente du lot n° 1.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme HODBERT Daniel, domiciliés à Sougeal, le lot n° 1 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 720 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

e- Vente du lot n° 17.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme COJEAN Ludovic et Caroline, domiciliés à Dol de Bretagne, le lot n° 17 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 598 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

5. Accessibilité des E.R.P / I.O.P et P.A.V.E : validation des propositions de la Commission de travaux.

Le Conseil Municipal :

- **valide** la proposition d'une programmation de la mise aux normes accessibilité conformément à la loi du 11 février 2005 et ses textes réglementaires qui en découlent, telle qu'elle est proposée par M. le Maire reprenant les préconisations de la Commission de travaux annexées à la présente et les tableaux de programmation « accessibilité E.R.P » et « accessibilité voirie ».
*Résultats du vote : 21 voix pour ; 3 voix contre (Mme Frain, MM. Letainturier et Frain).
(Mme Moradel absente au moment du vote.)*
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6. Information sur les marchés à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** l'information suivante :

Une consultation a été engagée en vue de l'acquisition d'un photocopieur pour le service médiathèque / ludothèque. C'est la proposition moins disante qui a été retenue, proposée par la société RICOH de Cesson Sévigné.

- Matériel : photocopieur noir et blanc 20 copies / minute, A3, A4, copies recto-verso et chargeur automatique de documents.
- Prix H.T : 1 136 €.
- Coût maintenance H.T : 0,00564 € / copie.

7. Dates des séances du Conseil Municipal pour le second semestre 2012.

Les séances auront lieu les vendredis : - 31 août ;
- 28 septembre ;
- 26 octobre ;
- 23 novembre ;
- 21 décembre.

Commission de finances chaque mardi précédent la séance du Conseil Municipal.

Autres questions diverses complémentaires :

➤ **Projet de P.L.U de la commune de Mont Dol : avis du Conseil Municipal.**

Le Conseil Municipal :

- **émet** à l'unanimité un avis favorable au projet de P.L.U de la commune de Mont Dol.
- **précise** qu'il est regrettable que les services de l'Etat aient rendu inconstructibles les terrains situés en zones interstitielles à l'intérieur des divers villages et hameaux de la commune de Mont Dol, bloquant ainsi une urbanisation possible sans étalement urbain.

➤ **Roller Club de Dol : demande de subvention exceptionnelle à titre de soutien pour 2 patineuses qualifiées pour les championnats de France.**

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'allouer au Roller Club de Dol, une subvention de 200 € (100 € par patineuse) à titre de soutien de la Ville pour la participation de ces deux jeunes doloises aux championnats de France de Roller artistique en juillet 2012.
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2012.

Pour affichage le 10 juillet 2012.

Le Maire,
Denis RAPINEL